



**Concours d'accès en 4<sup>ème</sup> année du  
Programme Grande Ecole  
Session de Juillet 2014 - Epreuve de spécialité  
Management Des Ressources Humaines  
Durée : 3 heures**

---

**Partie I : Fonction RH (6 points)**

1. Quel est le rôle de la FRH dans l'entreprise ? (Répondez en 8 lignes maximum)
2. Quels sont les différents métiers de la FRH que vous connaissez et expliquez leur utilité pour l'entreprise ? (Répondez en 8 lignes maximum)

**Partie II : Droit Social (12 points)**

- I. **Cas 1 (3 points)** : Mme Dupont est Assistante de Direction dans l'entreprise Delta. C'est une quinquagénaire (elle est dans la cinquantaine) qui travaille dans l'entreprise depuis sa création en 1988. Elle appartient à l'ancienne école et n'a jamais reçu de formation en bureautique. Depuis quelques années, l'entreprise Delta a entamé un chantier de modernisation et de professionnalisation de ses outils et de ses processus. Après l'évaluation des experts, il a été noté que plusieurs assistantes en étaient au même niveau que Mme Dupont, celles-ci ont donc été prévues pour une formation en intra entreprise, en bureautique.
- Mme Dupont, ainsi que ses collègues, ont toutes suivi la même formation. Toutes ont démontré une aptitude à faire monter leurs compétences et s'améliorer, excepté Mme Dupont qui a ressenti énormément de difficultés à s'adapter à ce nouveau pré-requis de son poste.
- Le Directeur de Mme Dupont, la sollicitant régulièrement pour des travaux de saisie et de rédaction de courrier sous format électronique, n'en pouvait plus d'avoir à saisir et à mettre en forme ses courriers lui-même, il a alors pris attache avec le Directeur des Ressources Humaines en vue de licencier Mme Dupont.

**Vous êtes le DRH de l'entreprise Delta.**

1. Pensez vous que l'insuffisance professionnelle de Mme Dupont constitue un motif de licenciement ?
  2. Argumentez votre réponse.
  3. Proposez une solution alternative à ce problème.
- II. **Cas 2 (3 points)** : Mme Daniel, directrice générale au sein d'une entreprise d'agro-alimentaire, est confrontée, depuis plusieurs mois, à un nombre important de difficultés, pour lesquelles elle vient solliciter votre expertise en tant que DRH de son entreprise.

Dans un premier temps, et alors même que son juriste junior, embauché depuis près de 4 ans, venait de donner sa démission sans respecter le préavis, c'est son assistance qui part en congé maladie. Au terme d'arrêts maladie successifs d'une durée totale de 6 mois et une semaine, Mme Daniel s'interroge, d'une part, sur la procédure à engager pour préparer le retour dans l'entreprise de son assistance et, d'autre part, sur les conditions d'une rupture éventuelle du contrat de travail de cette dernière si son retour dans l'entreprise n'est pas envisageable.

Afin de faire face à l'absence de son assistance et dans l'attente de recruter le remplaçant de son juriste démissionnaire, Mme Daniel a recruté sous CDD Mme Tempère à compter du 1er Mai 2014, sans terme précis. Or, ce matin, Mme Tempère vient lui indiquer que son CDD serait en réalité un CDI, faute de contenir un motif précis. Mme Daniel s'interroge sur les conséquences du défaut de mention de l'objet du contrat et sur la possibilité, le cas échéant, de rectifier le CDD de Mme Tempère en cas d'irrégularité.

- a. **Peut-on à ce stade considérer l'assistante comme étant démissionnaire de son emploi conformément à la législation marocaine ? Justifier votre réponse.**
- b. **Quel est le recours possible de l'entreprise par rapport au juriste sénior conformément à la législation marocaine ? Justifier votre réponse.**
- c. **Mme Tempère est-elle en droit de revendiquer un CDI ? Justifier votre réponse.**

### **III. QCM (6 points) : Cocher la bonne réponse**

**Q1. La durée du congé de maternité légale est de :**

- 10 semaines
- 14 semaines
- 15 semaines

**Q2. Est-ce que l'employeur est tenu de rémunérer la salariée en congé de maternité ? Argumentez votre réponse.**

OUI

NON

Argumentaire : .....

.....

.....

**Q3. Quelle est la durée hebdomadaire légale du travail au Maroc ?**

- 35 heures
- 40 heures
- 44 heures

**Q4. Est-ce que le repos hebdomadaire doit nécessairement prendre place le Dimanche ? Argumentez votre réponse.**

OUI

NON

Argumentaire : .....

.....

.....

### **Partie III : Comptabilité des charge de personnel (8 points)**

1. Vous passez un stage dans l'entreprise « DUNE ROUGE » et le directeur financier vous confie le dossier Charge de Personnel du mois d'avril 2014 de M. TAHER comprenant les informations suivantes :

- Salaire de base	15.000
- Prime d'ancienneté	1.500
- Indemnité pour frais de bureau	2.000
- Prime de transport	800
- Logement (AEN)	4.000
- Indemnité de nourriture	450

**Le salarié :**

- Cotise à la **CNSS**.
- Cotise à la **CIMR** au taux de 6 %.
- Cotise à une assurance groupe au taux de 3 % du salaire de base (plafond prévu par le contrat d'assurance 145 Dhs / mois)

**Travail à faire :**

- 1/ Etablir la fiche de paie de M. TAHER du mois d'Avril 2014.
- 2/ Enregistrer les éléments de la paie de M. TAHER dans le journal de l'entreprise DUNE ROUGE.

**Barème de la prime d'ancienneté :**

Nombre d'année d'ancienneté	Taux
0 – 2 ans	0%
2 ans - 5 ans	5%
5 ans -12 ans	10%
12 ans - 20 ans	15%
Au-delà de 20 ans	20%

**Barème mensuel de l'IR :**

TRANCHES	TAUX	SOMME A DEDUIRE
0 – 2.500	0%	0
2.500,66 – 4.166,34	10%	250
4.167,33 – 4.999,33	20%	666,67
5.000,33 – 6.666,67	30%	1.166,67
6.667,75 – 15.000	34%	1.433,33
Plus de 15.001,08	38%	2.033,33

2. Répondez aux questions et/ou Cochez la bonne réponse

Q1. Quels sont les éléments qui constituent le salaire brut ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Q2. Quelles sont les retenues à la source prévues par la législation marocaine ?**

.....  
.....  
.....

**Q3. Une prime peut être définie comme étant :**

- Des rémunérations accessoires accordées au salarié à titre d'encouragement ou de récompense pour l'effort qu'il a accompli.
- Des sommes allouées au salarié pour compensation de frais supportés dans l'exercice de son travail ou en réparation d'un dommage ou d'un préjudice.
- Des libéralités attribuées au salarié en plus de son salaire de base.

**Q4. Les avantages accordés aux salariés peuvent être :**

- En Nature
- En Argent
- En Nature et en Argent

**Q 5. Le régime de cotisation à la CIMR est**

- Obligatoire
- Facultatif

**Q6. Cochez les éléments constituant des retenues à la source (plusieurs réponses possibles) :**

- Caisse nationale de sécurité sociale – CNSS
- Oppositions sur salaire
- Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite – CIMR
- Impôt sur le revenu – IR
- Assurances
- Cessions de salaires
- Assurance maladie obligatoire – AMO
- Gratifications